

Conseil d'administration

du 17/06/2003

III-Questions budgétaires et financières

Exercice 2003 : Budget Principal : Décision modificative n°1

- Inscription, pour un montant de 10 000 €, de crédits au chapitre 934-1 article 657, afin d'attribuer une subvention de ce montant à l'association des maires du canton de Redon pour les chantiers d'insertion des berges de Vilaine.
- Diminution, pour un montant de 10 000 €, de crédits au chapitre 970, article 669 « dépenses imprévues ».

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, adopte comme proposée la décision modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2003.

**Pour Extrait Conforme
Le Président**

J. BRIEND